

Travaux de rénovation éclairage public
Rue Ambroise Croizat / Rue Jean Jaurès

Depuis plusieurs années, la Ville de Lanester innove pour réduire l’empreinte énergétique liée à l’éclairage public en modulant les heures de fonctionnement aux regards des usages et en investissant dans le renouvellement progressif du matériel.

L’éclairage public est un service public et la municipale a la volonté de l’améliorer et de le moderniser en accord avec les orientations de transition environnementale portées dans le contrat de mandature. Avec plus de 4300 points lumineux sur la commune, c’est un chantier d’envergure à conduire dans le temps dans le cadre d’un programme de modernisation de son éclairage public.

Ayant dernièrement terminé le remplacement de 46 Lanternes sur l’avenue Guy Moquet (pour une économie de consommation escomptée de -80%), la Ville de Lanester a entrepris de **rénover l’éclairage public des rues Jean Jaurès Ambroise Croizat**. Il s’agit de remplacer les lanternes par des modèles plus performants ainsi que leurs supports (mâts ou consoles suivant les cas). Pour les lanternes fixées sur façade, les ancrages sur celles-ci jugés vétustes seront changés dans le même temps.

L’entreprise Citéos va réaliser ces travaux qui **concernent 101 lanternes et 30 mâts remplacés**.

Axe majeur d’entrée de ville et au-delà de transit pour l’agglomération, la qualité de l’éclairage public y est prépondérante tant pour l’ambiance de la voie que pour la sécurité routière et piétonne. Les travaux opérés avec **l’installation de LED de 43 W et 103 W**, remplaçant d’anciens modèles SHP de 100 à 250 W, contribueront à un changement d’ambiance par une température de couleur et une hauteur de feu différentes, une efficacité lumineuse plus importante et un flux lumineux moins diffus.

D’un Montant de travaux de 108 480 € TTC, il est notable de relever que **l’économie de consommation escomptée** apportée par ce renouvellement de lampes et lanternes est de - **69 % !**

Le stationnement sera perturbé dans ces rues, à partir de début mars 2021 et ce pour une durée d’un mois puisque les travaux impliquent que ce dernier soit interdit ponctuellement. Une signalétique sera posée par l’entreprise chargée des travaux le cas échéant, sachant qu’une communication aux riverains a été effectuée au préalable.

N’hésitez pas à faire connaître vos difficultés rencontrées en vous adressant à la mairie, par courrier, par mail : mairie@ville-lanester.fr ou par téléphone 02 97 76 81 81.

Maurice Péron
Adjoint aux travaux,
à la végétalisation de la ville et la propreté urbaine